

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 19 juin 2025 - Délibération n°25-022**

Objet : Résidence autonomie « Les marguerites » - Budget exécutoire 2025

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, à quinze heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqué le treize juin précédent, s'est réuni en mairie, salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Président.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, L. HEBRARD, M. MESSINES, D. RIVOALLAN.

ONT DONNE PROCURATION : N. ANDREO donne procuration à L. HEBRARD.

ABSENTS : C. PELEGRIN, H. JONQUIERE, J. MARTY, S. BONO, G. BARBEY, J. RAIMONDI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MESSINES

* * *

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Président

1 – Le rapport budgétaire de l'exercice 2025

Le rapport budgétaire établi par le conseil départemental du Gard détermine les moyens autorisés sur la partie hébergement à la charge du Département.

Le rapport 2025 valide les éléments budgétaires prévisionnels suivants :

	Prix unitaire fixé par le CD 30	Quantité prévue commune	Recettes prévues
Hébergement logement 1 personne	37,14 €	13.700	508.818,00 €
Hébergement couple	45,48 €	365	16.600,20 €
Hébergement accueil temporaire	38,29 €	730	27.951,70 €
Entretien linge	9,39 €	1100	10.329,00 €
Repas du midi	8,77 €	14 000	122.780,00 €
Repas du soir	5,37 €	7 300	39.201,00 €
Petit déjeuner	1,80 €	1700	3.060,00 €
Goûter	1,45 €	1 900	2.755,00 €
Portage de repas	9,45 €	7 900	74.655,00 €
Repas festifs	13,99 €	200	2.798,00 €
TOTAL			808.947,90 €

Au niveau du personnel, le rapport budgétaire valide également un prévisionnel 2025 équivalent à celui de 2024 :

Activités résidence	Nombre d'ETP 2025	Nature des postes
Direction, administration	1,66	1 directeur à 33% (infirmière), 1 secrétaire à 100% et 1 coordonnateur à 33%
Restauration – services généraux	6,16	2 veilleurs de nuit pour 2 ETP, 1 agent social (jour) pour 0,86 ETP, 4 adjoints techniques et remplacements à 2,3 ETP, 1 agent de maîtrise à 1 ETP
	0,90	1 adjoint technique en remplacement pour arrêt de longue maladie
Sous-total Hébergement	8,72	12 agents
Soins	1,70	2 aides-soignantes (0,90 et 0,80)
	0,47	1 aide-soignante en congé longue maladie
	0,66	Infirmière
Sous-total soins	2,83	4 agents
TOTAL structure	11,55	16 agents

2 – Présentation du budget exécutoire 2025

Le budget primitif de la résidence autonomie « Les marguerites » a été présenté lors du conseil d'administration du 02 décembre 2024 et approuvé par délibération n°24-038.

Le rapport budgétaire qui nous a été transmis par le département fixe le prix unitaire moyen pour chacune des prestations et évalue le nombre de prestations prévisionnel.

La délibération n°24-021 votée par le conseil d'administration en date du 10 juin 2024 a approuvé les reports de fonctionnement de l'année 2023 pour l'exercice 2025 (de l'année N à l'année N+2), pour un montant de 45.546,09 euros.

La délibération n°25-021 votée par le conseil d'administration ce 12 juin 2025 a approuvé les reports d'investissement de l'année 2024 pour l'exercice 2025 (de l'année N à l'année N+1) pour un montant de +171.574,08 euros.

Sur la base des éléments qui viennent d'être cités, il est proposé un budget exécutoire dont les équilibres par chapitre sont les suivants :

Au niveau de la section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Groupe / Chapitre	BP 2025	BE 2025	Groupe / Chapitre	BP 2025	BE 2025
002			002	45.546,09 €	45.546,09 €
I (011)	206.648,90 €	209.355,00€	I (017)	902.786,23 €	905.947,90 €
II (012)	550.700,00 €	550.261,99€	II (018)	0,00 €	10 140,00 €
III (016)	190.983,42 €	202.017,00 €	III (019)	0,00 €	0,00 €
TOTAL	948.332,32 €	961.633,99 €	TOTAL	948.332,32 €	961.633,99 €

Au niveau de la section d'investissement

A l'issue de l'exercice 2024, il y a des restes à réaliser (RAR2024), soit des réalisations qui ont été engagées sur l'exercice 2024 mais non réglées.

En dépenses, le montant des RAR s'élève à 58.796,00 euros, sur le chapitre 21, Immobilisations corporelles.

En recettes, le montant des RAR s'élève à 42.430,60 euros, sur le chapitre 13, Subventions d'investissement.

Ces RAR sont à prendre en compte dans l'élaboration de la section d'investissement du budget exécutoire.

Dépenses			Recettes		
Chapitre	BP 2025	BE 2025 + RAR 2024	Chapitre	BP 2025	BE 2025 + RAR 2024
001	0,00 €	0,00 €	001	0,00€	171.574,08 €
13	0,00 €	0,00 €	13	0,00€	42.430,60 €
16	2.000,00 €	4.000,00 €	16	2.000,00€	2.000,00 €
20	2.000,00 €	16.000,00,€	28	23.000,00€	22.500,00 €
21	20.000,00€	176.574,08 €			
23	1.000,00€	41.930,60 €			
TOTAL	25.000,00 €	238.504,68 €	TOTAL	25.000,00 €	238.504,68 €

-
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
 - Vu** l'arrêté du 27 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;
 - Vu** le plan des compte M22 applicable au 1^{er} janvier 2025 ;
 - Vu** la délibération n°24-038 du 02 décembre 2024, établissant le budget primitif 2025 de la résidence autonomie « Les marguerites » ;
 - Vu** la délibération n°25-019 du 12 juin 2025, approuvant le compte de gestion 2024 de la résidence autonomie ;
 - Vu** la délibération n°25-020 du 12 juin 2025 approuvant le compte administratif 2024 de la résidence autonomie ;
 - Vu** la délibération n°23-015 du 30 mai 2023, portant affectation des résultats de l'exercice 2022 ;
 - Vu** la délibération n°24-021 du 10 juin 2024, portant affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
 - Vu** le courrier du conseil départemental du 10 mars 2025, établissant le rapport budgétaire 2025 ;
 - Vu** l'arrêté n°2025/DAUT/166 du conseil départemental du 10 avril 2025, fixant la tarification de la résidence autonomie « Les marguerites » ;

Considérant que le quorum n'avait pas été atteint lors du conseil d'administration du 12 juin 2025 ;

Considérant qu'en l'absence de quorum une nouvelle convocation a été adressée le 13 juin 2025 aux membres du conseil d'administration, pour la tenue d'une séance le 19 juin 2025 avec le même ordre du jour ;

Oùï l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

- ARTICLE 1.** Le conseil d'administration approuve le budget exécutoire 2025 de la résidence autonomie « Les marguerites » tel qu'annexé à la présente délibération.
- ARTICLE 2.** Le budget exécutoire tel que présenté est voté par chapitre.

Convocation : 13 juin 2025
Affichage ordre du jour : 13 juin 2025
Présents : 4
Suffrages exprimés : 5
Absents : 7
Publiée le :

24 JUIN 2025

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Marie MESSINES

